



ECOLE DE DANSE CIE S'POART

112 rue du Général Guérin 85000 La Roche/Yon
Tél. : 07.71.57.82.42 / spoartasso@gmail.com / www.spoart.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION - COURS DANSE AFRO SAISON 2023/2024

DÉBUT DES COURS : LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2023

→ **Attention** : En raison de nombreux impayés, l'inscription ne sera pas validée tant que l'ensemble du règlement n'aura pas été remis. Merci. (Inscription complet = dossier d'inscription complété + règlement)

NOM de l'élèvePRENOM de l'élève

F M

Sa date de naissance : Age :

Adresse

Code Postal Ville.....

Tél de l'élève mail de l'élève

Contact en cas d'urgence :

Pour les mineurs, **Nom et prénom des parents**

Tél du responsable légal :/.....

Email du responsable légal :

2nd email :

(LA PLUPART DE NOS CORRESPONDANCE SE FONT PAR MAIL)

Cours souhaité (jour, tranche d'âge, lieu et horaires) :

1/.....

2/.....

3/.....

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet

Ceci est un règlement intérieur, merci de bien vouloir le lire attentivement et le signer.

Article 2 : Obligations de l'Association

- L'Association assurera des cours de danse de septembre à juin (soit 28 cours). Le mois de juin est consacré aux répétitions pour le gala de fin d'année et le rattrapage des cours reportés.
- L'Association informera l'Adhérent de toute annulation ou report de cours. Dans le cas où le professeur ne pourra assurer son cours, l'Association s'engage soit à trouver un remplaçant pour le jour même, soit à reporter le cours durant les vacances scolaires ou en juin (avec accord préalable des élèves).

Article 3 : Obligations de l'Adhérent

1. L'Adhérent doit avoir une tenue appropriée (baskets, jogging,) sinon le professeur peut lui refuser de participer au cours.
2. L'Adhérent fournira le jour de l'inscription à l'association sa fiche d'inscription, son certificat médical ainsi que le règlement intérieur des cours signé, et informera l'Association de tout changement à apporter sur sa fiche d'inscription tel que l'adresse du domicile, l'adresse mail et surtout le numéro de téléphone en cas d'urgence. Il est important de renseigner le numéro de téléphone et l'adresse des parents pour les mineurs.
3. Si l'Adhérent devait être absent à un ou plusieurs cours, il se doit d'en informer son professeur le plus tôt possible, afin que le professeur puisse adapter son cours en fonction des absents. Si l'élève, lors des cours, manque d'implication et de participation en fonction des exigences du professeur et du besoin du groupe pour la préparation du gala, ses parents seront alertés sur son comportement et sur son manque d'investissement. Le professeur se garde le droit de le faire participer ou non au gala de fin d'année.
4. Si l'Adhérent est amené à s'absenter trois fois de suite sans justificatif, de ses parents pour les mineurs, l'Association se donnera la possibilité de donner fin à l'inscription sans remboursement.

Article 4 : Arrêt des cours

Si l'Adhérent souhaite définitivement arrêter ses cours de danse, il devra en informer l'Association par courrier, ainsi que son professeur dès que possible.

En cas d'arrêt définitif des cours de la part de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué.

Excepté dans les cas suivants :

- Accident/Blessure/maladie : survenu en cours d'année empêchant la pratique sportive (fournir un certificat médical) ;
- Déménagement hors département (fournir un justificatif de domicile).

Un remboursement sera alors effectué uniquement en cas d'arrêt définitif et calculé de la façon suivante :

Montant du remboursement = prix total des cours – nombre de cours effectués

L'adhésion reste due.

Article 5 : Responsabilité / début et fin de cours

Nous demandons à tous les parents d'être vigilants lorsqu'ils déposent et viennent chercher leurs enfants.

Cf. « Autorisation de sortie pour les mineurs » page3 : si vous avez choisi de « déposer et venir chercher dans la salle mon enfant à chaque cours », ce choix s'applique tout au long de l'année et votre enfant vous sera remis en main propre par le professeur dans la salle et non à l'extérieur.

L'Association se décharge de toute responsabilité de ce qu'il se passe en dehors de la salle de cours et une fois le cours terminé.

Fait à, le
Signature

TARIFS DES COURS :

	1 cours 1h00 8 à 11 ans	1 cours 2h00 12 à 18 ans	1 cours 2h00 adultes	Si l'élève a déjà un cours de danse hip hop
Adhésion (uniquement si pas de cours hip hop cette année)	10 €	10 €	10 €	0€
Prix des cours (pour l'année)	100€	180 €	180 €	150 €
Montant à payer	<input type="checkbox"/> 110€	<input type="checkbox"/> 190 €	<input type="checkbox"/> 190 €	150€

Dossier à déposer au bureau : 112 rue Général Guérin 85000 La Roche/Yon

Tel 07 71 57 82 42 – spoartasso@gmail.com

Mode de règlement :

- En 1 fois par Carte bancaire sur HELLO ASSO : _____ €
- En 3 fois par Carte bancaire sur HELLO ASSO : _____ €
- En 1 fois par chèque de _____ €, à l'ordre de **S'Poart Asso** (Encaissement le 10 octobre)
- En 3 fois par chèque : _____ € encaissé en octobre _____ € encaissé en novembre _____ € encaissé en décembre . Les 3 chèques doivent être remis lors de l'inscription.
- En une fois en espèces : _____ €
- montant chèque ANCV remis : _____ €

(Chèques ANCV, ANCV Sport , Pass Culture acceptés)

(Les 2 premiers cours sont toujours des cours d'essais : il faut d'abord vous inscrire, en cas d'arrêt à la fin du 2nd cours : le dossier et le règlement vous seront restitués)

En cas d'urgence pour mon enfant mineur :

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné..... agissant en qualité de..... de l'enfant dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus autorise le professeur du cours à appeler les urgences avec possibilité d'hospitalisation, au CHD de la Roche sur Yon ou à la Clinique St Charles de la Roche sur Yon

Fait à Le

Signature

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)
demeurant.....

Donne mon accord pour l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant (nom et prénom de l'enfant :) dans les supports de communication réalisés par l'Association Break Dance Yonnaise (photos et vidéos) et renonce ainsi à mon (son) droit à l'image.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies de tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature et je garantis de n'être lié(e) à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Sans retour de ce document, nous considérons votre silence comme un accord.

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné Agissant en qualité de..... de l'enfant

Les cours :

- Autorise mon enfant à arriver et à quitter le cours par ses propres moyens
- Déposera et viendra chercher **dans la salle** mon enfant à chaque cours

Les répétitions du gala :

- Autorise mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala par ses propres moyens
- N'autorise pas mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala, viendra le déposer et le chercher aux horaires convenus par l'Association Break Dance Yonnaise

Le soir du gala :

- Autorise mon enfant à quitter la salle **seul** lors du gala (sortie par l'accueil public)
- Viendra chercher mon enfant à l'accueil administration (Rue Haxo)

Fait à Le

Signature

jours	horaires	nb heures	lieux	age	Profs
Lundi	18h00 à 19h00	1	Studio PMF	7-11 ans	Jacky YAO
	19h00 à 21h00	2	Studio PMF	Adultes	Jacky YAO
Samedi	13h30 à 15h30	2	Studio PMF	12-18 ans	Jacky YAO

(Les 2 premiers cours sont toujours des cours d'essais : il faut d'abord vous inscrire, en cas d'arrêt à la fin du 2nd cours : le dossier et le règlement vous seront restitués)

Les intervenants se réservent le droit de faire des changements à la rentrée s'ils remarquent de trop grandes différences de niveau entre les élèves.

RAPPEL DES PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- La totalité du règlement
- Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique de danse hip hop (**dès que vous le pourrez**)
- Le dossier d'inscription et le règlement intérieur complétés et signés